

Lyon, le 13 janvier 2023

Présidentes et Présidentes
Directrices et Directeurs
Associations en direction des jeunes

Objet : Lettre appel à initiatives associatives Jeunes 2023

Madame, Monsieur,

La ville de Lyon compte sur son territoire 120 000 jeunes femmes et hommes de 12 à 25 ans, d'une grande diversité de parcours et de profils. Les jeunes de Lyon sont une force pour notre ville, mais ils et elles peuvent être confrontés à de nombreuses difficultés pour prendre place dans la cité et accéder à l'autonomie.

Ma nomination récente en tant que conseillère municipale déléguée aux jeunes a pour objectif d'envisager les jeunes dans toutes leurs caractéristiques et de manière transversale. L'année 2023 nous permettra de définir les contours d'une politique des jeunes de la ville de Lyon plus lisible et adaptée aux enjeux de notre société, aux attentes et aux besoins des jeunes de nos territoires. Nous proposerons cette année un dispositif de travail, associant nos partenaires institutionnels, les services de la ville, le tissu associatif dont vous êtes acteurs et actrices et les jeunes dans leur diversité pour construire ensemble cette politique des jeunes. Vous serez prochainement informés de cette démarche et comptons sur votre prochain engagement.

C'est dans ce contexte que nous vous proposons l'appel à initiatives associatives jeunes 2023. Nous souhaitons dès cette année proposer des orientations; elles seront amenées à évoluer en 2024 suite au travail que nous mènerons ensemble.

Pour cette année 2023, nous souhaitons privilégier les **projets** :

- A l'initiative de jeunes, portés par des jeunes ou étroitement construits avec eux,
- Qui rendent compte de la parole des jeunes ou valorisent des initiatives portées par des jeunes ou des parcours de jeunes exemplaires,
- Qui prennent en compte les jeunes les plus vulnérables ou résidant dans les quartiers de la politique de la ville, et en particulier les quartiers dits de veille active – QVA

Ces subventions ont vocation à financer des projets uniquement.

Si vous souhaitez solliciter un financement, nous vous invitons à nous faire parvenir votre projet au plus tard le 14 avril 2023, pour une présentation au Conseil Municipal de juillet 2023. Vos demandes de subventions, ainsi que l'ensemble des pièces annexes sont à déposer sur le portail des aides de la ville de Lyon : <https://subventions-aides.lyon.fr/>

.../...

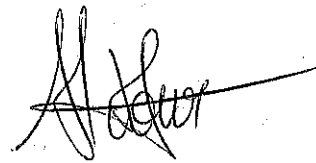
En complément du dossier de demande de subvention, il vous sera demandé un document de présentation dans lequel vous préciserez :

- . La thématique dans laquelle s'inscrit votre projet (plusieurs thèmes possibles) : initiative et projet de jeunes (1), valorisation (2), publics vulnérables (3)
- . La présentation de votre association : axes principaux du projet associatif, gouvernance,
- . Le projet proposé : éléments de diagnostic, adéquation de l'action avec les attentes des jeunes, description précise des actions à mettre en œuvre, résultats attendus (nombre d'évènements et/ou d'actions, publics visés ...),
- . La prise en compte des enjeux de mixité (âge, genre, publics éloignés ...) dans le projet associatif et dans la mise en œuvre des actions,
- . Les pratiques écoresponsables développées au sein de votre association.

Par ailleurs, les demandes de subvention sont étudiées chaque année sur la base des bilans et des comptes de l'année précédente, que vous devrez nous fournir.

La Mission Jeunesse de la Direction du Développement Territorial de la Ville de Lyon pourra vous accompagner dans le cadre de cet appel à projet. Contact : marc.villarubias@mairie-lyon.fr

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.



Marie ALCOVER
Conseillère Municipale déléguée aux Jeunes